



Mairie d'AUBY

Attribution mission de maîtrise d'œuvre
Desimperméabilisation et végétalisation
des cours d'école du groupe scolaire

Marcel Pagnol
Décision n° 2025/196/MP

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20251223-DD_2025_196-CC

SLOW

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision de l'administration du 20 novembre 2025 portant sur la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école du Groupe Scolaire Pagnol à AUBY.approuvant, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique;

La conception du projet et le suivi de la réalisation des travaux nécessite de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre et pour ce faire de sélectionner un prestataire compétent en la matière.

En ce sens, la Ville d'Auby, a lancé une consultation pour la réalisation desdites études sous la forme d'une procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables.

La consultation a été lancée suivant une procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2131-1 du Code de la Commande Publique.

La Ville d'Auby a publié sur la plateforme acheteur marches-securises.fr une annonce le 21 novembre 2025. Les BET consultés pouvaient remettre une offre pour le vendredi 12 décembre – 12h00.

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté le 16 décembre 2025, il est proposé d'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres soit : VERDI CONSEIL NORD DE France - 80 rue de Marcq – CS 90049 – 59441 WASQUEHAL CEDEX pour un montant de 22 500.00 € HT soit 27 000.00 € TTC.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par la SPL

Mairie d'AUBY

Attribution mission de maîtrise d'œuvre
Desimperméabilisation et végétalisation
des cours d'école du groupe scolaire

Marcel Pagnol

Décision n° 2025/196/MP

Article 2 :

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres soit :

**VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE, 80 rue de Marcq – CS 90049 – 59441
WASQUEHAL CEDEX pour un montant de 22 500 € HT soit 27 000 € TTC.**

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 22 novembre 2025

Bernard CZECH

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 23 décembre 2025